

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 février 2015

Présents : Bisignano Nathalie, Schneider Richard, Duret Franck, Sandron Philippe, Fontan Corine, Eckert Pierre, Denis Bernadette, Villuendas Myriam, Bertrand Gérald, Vandamme Jean Pierre,

Excusé : Jany Damien,

Secrétaire de séance : Franck Duret

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente.

Le Conseil Municipal :

- Après en avoir délibéré à 7 voix pour, 2 voix contre, et 1 abstention **émet** un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la Sarl « La Ferme de Collonge » en vue d'exploiter un élevage de 1 000 animaux équivalents porcs à Francheleins mais souhaite **attirer l'attention** des services concernés sur l'état déjà déplorable de la voirie aux abords des sorties des parcs cités dans ce dossier.
- **Autorise** à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention SIMPLE de fourrière de la SPA pour l'an 2015 se limitant à l'accueil et à la garde des chiens et chats errants pour un coût de 0.28€ par habitant.
- **Décide** d'établir les tours de garde du bureau de vote pour les scrutins de 22 et 29 mars 2015 comme suit :

Scrutin du 22 mars :

De 8h à 11h30 : R.Schneider, M.Villuendas, C.Fontan

De 11h30 à 15h : F.Duret, J-Pierre Vandamme, B.Denis

De 15h à 18h + dépouillement : N.Bisignano, Ph.Sandron, P.Eckert.

Scrutin du 29 mars :

De 8h à 11h30 : F.Duret, B.Denis, M.Villuendas

De 11h30 à 15h : R.Schneider, Ph.Sandron, P.Eckert,

De 15h à 18h + dépouillement : N.Bisignano, C.Fontan, D.Jany (ou JP Vandamme).

- **Prend acte** à l'unanimité du compromis de vente du fonds de commerce du restaurant « Les Voyageurs » signé à l'étude de Maître Morizot entre les parties suivantes : M.et Mme Ludovic Tellier, et M. et Mme Florent Benaitreau.
- **Délibère** à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer un nouveau bail de location gérance relatif à la licence IV dite « grande licence » dans le cas où la vente serait confirmée pour un montant annuel de 713.76€ ht dans les mêmes conditions que le bail actuel (durée 3 ans, indexé sur le coût de la construction, révisable annuellement) et précise que les frais et honoraires seront supportés par le repreneur.
- **Accepte** à l'unanimité, dans le cas où la vente serait confirmée la reprise du bail en cours concernant les murs du restaurant et le logement par les futurs acquéreurs du fond de commerce jusqu'à l'échéance du 16 octobre 2016 (date de fin de bail) et **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier à l'Etude de Maître Mestrallet. Les éventuels frais engendrés seront supportés par le repreneur.
- **Décide** à l'unanimité dans le cas où la vente serait confirmée, de résilier conventionnellement le bail du local de rangement et de contracter un nouveau bail avec M.et Mme Benaitreau et **autorise** Madame le Maire à signer ce nouveau document tout en précisant que les frais seront à la charge du locataire.

Questions diverses

Le conseil municipal est informé des points suivants :

- **Rendez-vous** de Madame le maire avec :
 - Maître Mestrallet, notaire de la commune.
 - M. et Mme Benaitreau, futurs acquéreurs du fonds de commerce.
 - M. Oviste Jean-Marc, de l'auto-école Montmerle 3 Rivières, pour l'implantation d'un container le long de la piste de moto. Vu le PLU approuvé le 25 février 2009, cette demande est refusée car non conforme.
 - Un administré pour des renseignements concernant la réhabilitation de la ferme route de Francheleins.
- Implantation le 13 janvier 2015 de nouveaux points lumineux chemin du Rosier par **l'entreprise RSE**.
- Devis de **l'entreprise DEAL** pour la réfection d'un ouvrage d'évacuation des eaux pluviales détérioré chemin du rosier pour un montant de 2 200 € ht.
- La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la parcelle **B 878-B 875 ET B 881**, située route de la Fournière, « Clos de la Fournière Lot N°3 ».
- Lecture du courrier de **Maître Ducrot** demandant à la commune des travaux sur une canalisation drainant des eaux pluviales sur une propriété privée située chemin de la Cure. La demande a été rejetée.
- Courrier adressé en recommandé au Conseil Général concernant les dégradations de la chaussée de la RD 88d dues à un ruissellement d'eau qui avait déjà été signalé au mois de mars 2014.
- Courrier d'un administré qui informe que son chien n'a pas survécu à l'attaque de 3 chiens errants.
- Incendie d'un conduit de cheminée d'une habitation située chemin Neuf.
- Travaux de réfection des toitures devraient commencer la deuxième semaine de mars.
- Acceptation du devis d'élagage de **l'entreprise Georges** pour un montant de 3 550€ ht.
- Deux réunions publiques sont prévues dans la salle du Conseil Municipal dans le cadre de la campagne pour les élections des conseillers départementaux :
 - Le **06 mars 2015** à 18h30 par Madame Christine Gonnu
 - Le **14 mars 2015** à 9h30 par Madame Brigitte Coulon
- Prochaine réunion du CCAS le mardi **10 février 2015**.
- Lecture des cartes de vœux 2015.
- Réunion à la Communauté de Communes avec les services de VNF (Voies Navigables de France) concernant une éventuelle reprise de la superposition du chemin de halage par la CCM3R, le projet sera mis à l'étude puis soumis au vote du Conseil Communautaire.
- Information relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes pour la réalisation de travaux d'aménagement sécuritaire aux abords du nouveau collège.
- Entend le compte rendu du conseil communautaire, des commissions communales et intercommunales.

Le Maire,

